

cee

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

Septembre  
2010

Les politiques de l'emploi en Europe :  
quelles réactions face à la crise ?

Christine Erhel

129

Document de travail



# Les politiques de l'emploi en Europe : quelles réactions face à la crise ?

CHRISTINE ERHEL

[christine.erhel@univ-paris1.fr](mailto:christine.erhel@univ-paris1.fr)

*CEE, Université Paris 1, CES*

DOCUMENT DE TRAVAIL

N° 129

septembre 2010

ISSN 1776-3096  
ISBN 978-2-11-098584-2

## LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN EUROPE : QUELLES RÉACTIONS FACE À LA CRISE ?

Christine Erhel

### RÉSUMÉ

Les politiques de l'emploi ont dû faire face à la crise après plusieurs années de réformes, marquées notamment par le développement des mesures d'activation, d'incitation au travail, et de recherche de compromis entre flexibilisation du marché du travail et sécurisation des trajectoires (« flexicurité »). Ces tendances avaient été observées dans la plupart des pays de l'Union européenne, et en partie stimulées par la Stratégie européenne pour l'emploi depuis 1997, même si les différences entre modèles nationaux restent importantes. Or, le retournement de la conjoncture en 2007 s'est traduit par une dégradation très rapide de la situation du marché du travail dans certains pays, avec une forte hausse du chômage, concentrée notamment sur les hommes jeunes et peu qualifiés. Face à cette situation, les réponses des politiques de l'emploi apparaissent ambiguës. Elles s'inscrivent globalement dans la continuité des réformes antérieures, et en particulier dans le cadre de l'« activation » des politiques de l'emploi, qui se poursuit au travers des réformes institutionnelles des intermédiaires sur le marché du travail, ou encore de la réflexion sur les incitations au travail. Mais les pays ont également recours, d'une part, à des outils de protection de l'emploi par l'accroissement de la flexibilité interne (notamment le chômage partiel), d'autre part, à des politiques de soutien au revenu sans contrepartie affichée à court terme. Ces ajustements ont sans doute permis de limiter la dégradation de la situation du marché du travail, en particulier dans les pays continentaux, et conduisent également à réintroduire des débats qui semblaient oubliés (sur le partage du travail, le salaire minimum), notamment dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne. Toutefois, le retournement récent (premier semestre 2010) des politiques économiques en faveur de plans de rigueur risque de remettre en cause ces développements, voire de mettre en danger les modèles vertueux de la dernière décennie, comme par exemple celui du Danemark.

**Mots-clefs :** politique de l'emploi, Union européenne, marché du travail, crise, comparaison internationale.

**Codes JEL :** J01, J08

## ***Labour Market Policy in Europe: What Reactions Facing the Economic Crisis?***

### ***Abstract***

*Before the crisis, labour market policies have undergone several years of reforms, focused on activation, work incentives, and flexicurity. Most European countries share the same trends, partly supported by the European Employment Strategy since 1997, even though important differences between national models remain. The economic downturn in 2007 has led to a very spectacular rise in unemployment in some countries, especially concentrated among low educated and young men. Facing this new context, the reactions of labour market policies seem ambiguous. On the one hand, institutional reforms and in work incentives still follow previous reform trends, especially the activation framework. On the other hand, a large number of countries also develop internal flexibility devices (including partial unemployment), and reinforce unemployment insurance or minimum income policies. These types of policies may have contributed to temper the direct impact of the crisis on labour market trends (especially in Continental countries). They also lead to the reintroduction of some old debates (on working time sharing, on the minimum wage), especially in the New Member States. Nevertheless, it seems that the turn towards restrictive budgetary policy in the first half of 2010 is compromising these trends, and even endangering last decade's virtuous models, especially the Danish model.*

***Key words:*** labour market policy, European Union, labour market, crisis, international comparison.

Les politiques de l'emploi ont connu d'intenses réformes dans l'ensemble des pays développés depuis le début des années 1990. Les axes prioritaires de ces réformes se sont appuyés sur un paradigme théorique issu de la théorie économique du chômage<sup>1</sup>, dans lequel les politiques de soutien au revenu doivent être rendues plus incitatives à la recherche d'emploi, tandis que l'on développe des mesures de baisse du coût du travail, et notamment des cotisations sociales, afin de stimuler l'emploi, ainsi que les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, ou de formation pour les chômeurs. Cet ensemble de réformes, généralement résumé sous le terme d'« activation », a été décliné de manière variée selon les caractéristiques initiales des institutions et des politiques nationales, mais s'est généralement traduit par une réduction de la générosité de l'assurance-chômage, le développement des prestations sociales liées à l'emploi (impôt négatif), le renforcement des services d'aide à la recherche d'emploi (impliquant souvent des réformes institutionnelles sensées en améliorer l'efficacité), l'incitation voire l'obligation d'accepter un programme actif de politique de l'emploi après une certaine durée de chômage (Erhel, 2009). À partir du milieu des années 2000, cette tendance a été partiellement masquée en Europe par l'objectif de « flexicurité », qui implique des réformes plus larges du marché du travail favorisant conjointement une plus grande flexibilité du contrat de travail, et l'accompagnement des parcours professionnels par la formation et l'aide à la mobilité. Au total, ce sont donc des politiques de l'emploi en réforme qui ont dû faire face à la crise à partir de 2007 et surtout 2008.

Au terme de deux années de gestion de crise, que peut-on dire des réactions des politiques de l'emploi nationales ? Dans le domaine des politiques macroéconomiques, les analyses soulignent en général un retour aux politiques keynésiennes, politique monétaire de soutien à l'activité et politique budgétaire de relance. Qu'en est-il pour les politiques de l'emploi ? Au-delà de cette interrogation sur un éventuel changement de paradigme, on se posera également la question des trajectoires comparées des différents « modèles » de politique de l'emploi, modèle « libéral » des États-Unis, du Royaume-Uni ou encore de l'Irlande, modèle « continental » de la France ou de l'Allemagne. Les situations diversifiées des pays du Sud ou plus encore des nouveaux pays membres de l'Union européenne (UE) seront également abordées.

Même si les États-Unis, le Japon, ou d'autres pays de l'OCDE seront évoqués, notre analyse se concentrera plus particulièrement sur les pays membres de l'Union européenne (voir en annexe leur liste et les abréviations de leurs noms). En effet, ils se différencient en général par un niveau d'intervention plus élevé sur le marché du travail et par des dispositifs de soutien au revenu des chômeurs ou des personnes en sous emploi plus généreux. Par ailleurs, l'existence d'une compétence, même limitée, de l'Union européenne dans le domaine de la coordination des politiques de l'emploi *via* la Stratégie européenne pour l'emploi et la Stratégie de Lisbonne forme une actualité spécifiquement européenne des politiques de l'emploi, avec des outils d'intervention spécifiques.

Avant d'aborder les réactions des politiques de l'emploi et les leviers mis en œuvre, la première section met en perspective ces choix de politique de l'emploi avec les caractéristiques de la crise en matière de chômage.

---

<sup>1</sup> Le modèle *wage setting price setting* (WS-PS), initialement développé par Layard et Nickell (1986) et repris par l'OCDE dans la formulation de ses recommandations de politique économique.

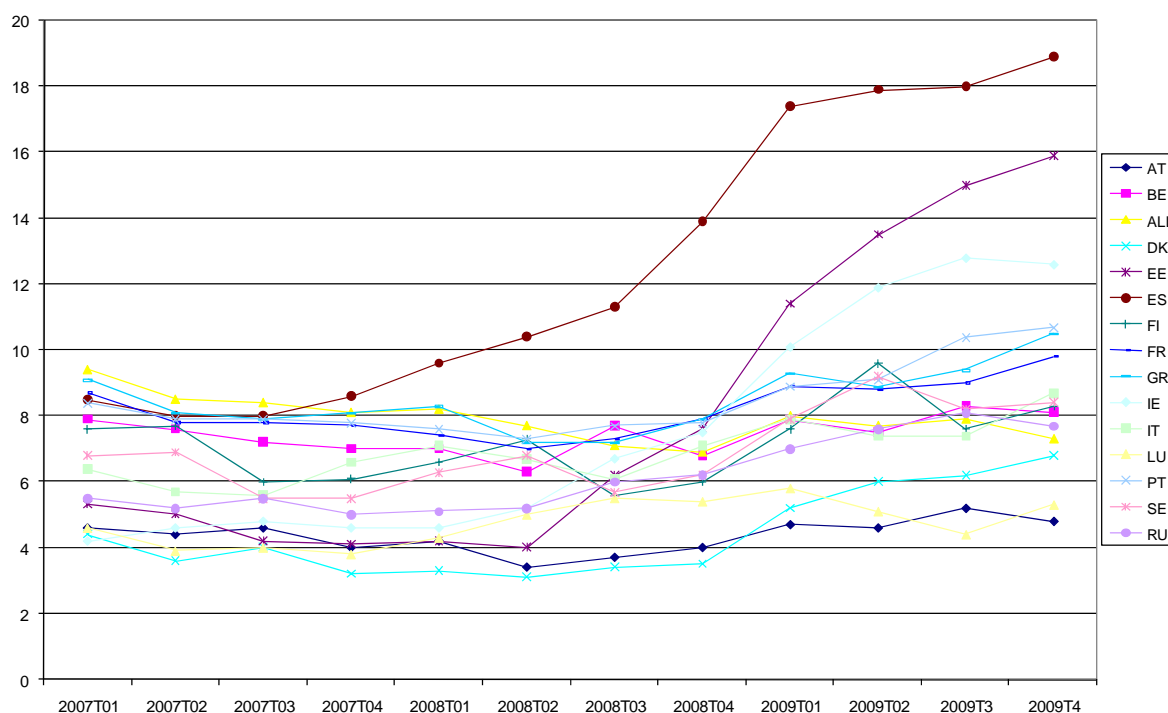
## 1. LA CRISE ET LA HAUSSE DU CHÔMAGE : QUELLES TENDANCES DANS L'UNION EUROPÉENNE ?

Afin de caractériser les enjeux des politiques de l'emploi dans la crise actuelle, deux dimensions doivent être appréhendées. La dynamique du chômage, c'est-à-dire l'ampleur et la rapidité de son augmentation, sera évoquée dans un premier point. Puis nous préciserons les caractéristiques du chômage, en particulier en ce qui concerne son impact par groupe social.

### 1.1. La dynamique du chômage : des situations nationales très hétérogènes

Sous l'effet de la crise, la dégradation du marché du travail apparaît très marquée dans de nombreux pays. La hausse du chômage commence dès le début de l'année 2008 en Espagne, au deuxième trimestre de 2008 en Irlande, au Royaume-Uni et dans les pays baltes, et fin 2008-début 2009 dans les pays continentaux (France, Allemagne) ou nordiques (Danemark, Suède). Le taux de chômage en décembre 2009 est proche de 10 % dans la zone « Euro », et dépasse 10 % en France, au Portugal, en Espagne, en Irlande, en Slovaquie, en Lettonie, Estonie et Lituanie (graphiques 1 et 2). L'ampleur et la rapidité de l'augmentation du chômage apparaissent sans précédent dans de nombreux pays, avec des hausses de 130 % en Espagne et de plus de 150 % du second trimestre 2007 au quatrième trimestre 2009 en Irlande, Estonie, Lettonie, Lituanie (graphique 3).

**Graphique 1 : L'évolution du chômage dans quelques pays de l'Union européenne à 15 (2<sup>e</sup> trimestre 2007-4<sup>e</sup> trimestre 2009)**

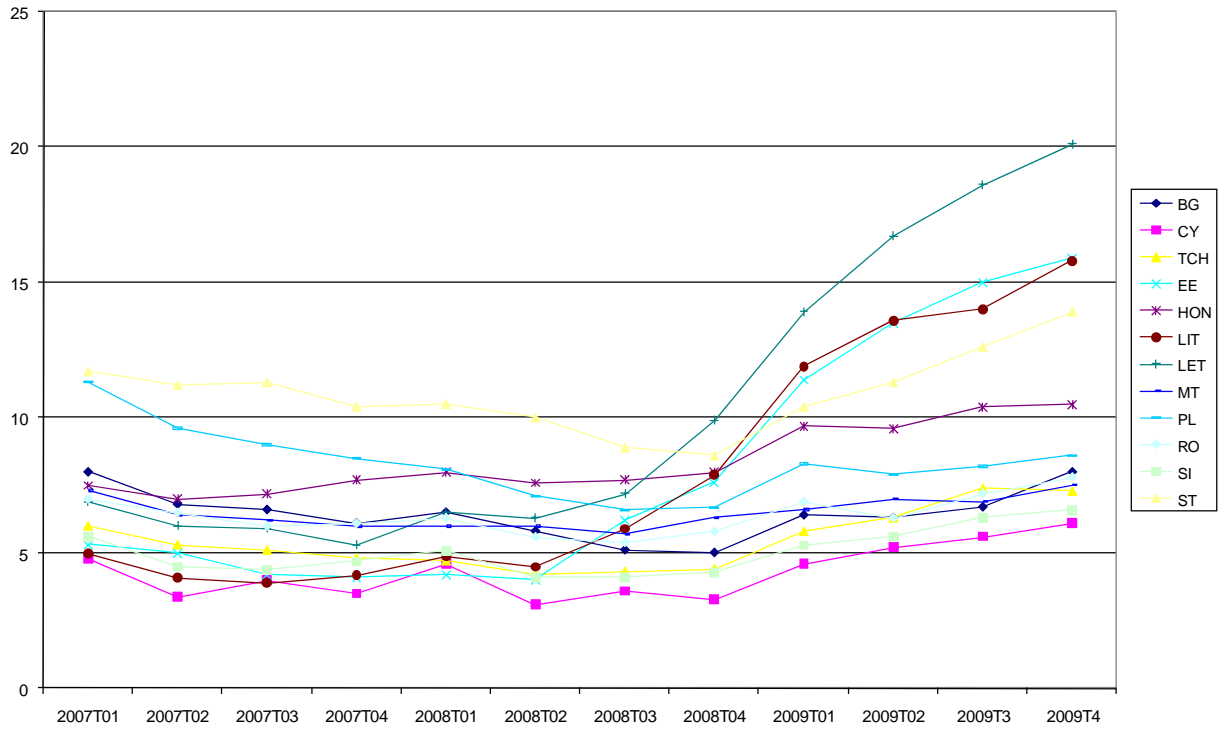


Source : Eurostat, LFS.

NB : La liste des pays de l'Union européenne figure en annexe, avec les abréviations de leurs noms.

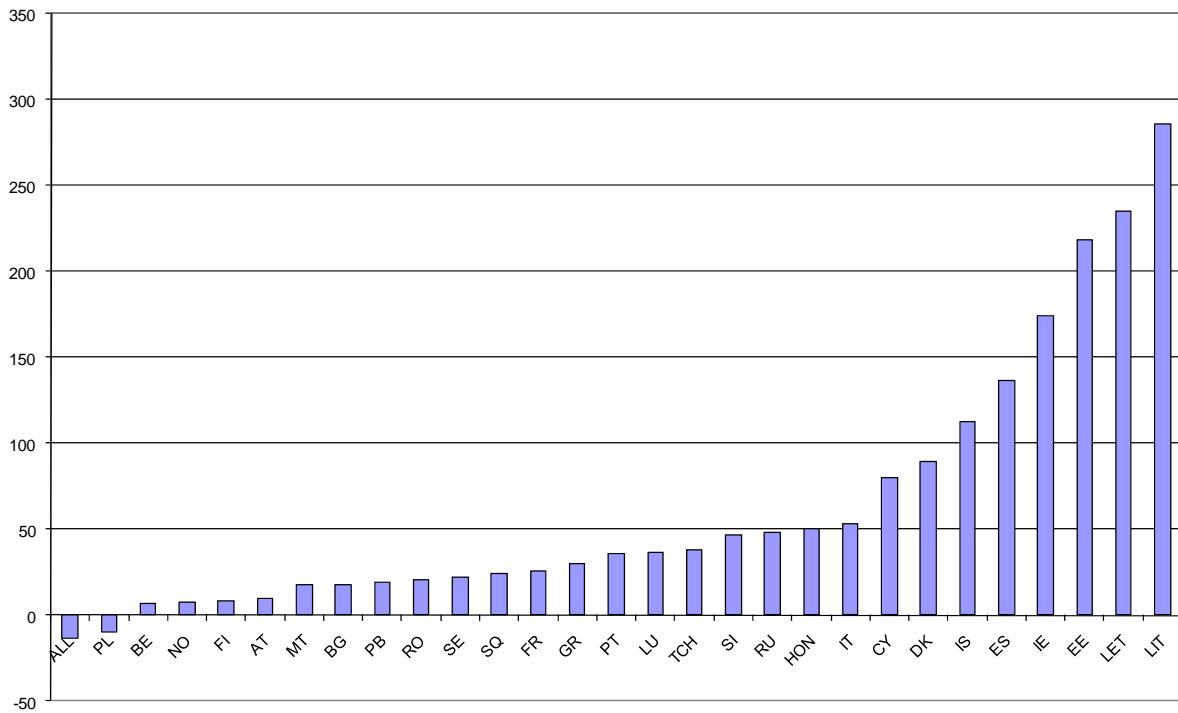


**Graphique 2 : L'évolution du chômage dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne (2<sup>e</sup> trimestre 2007-4<sup>e</sup> trimestre 2009)**



Source : Eurostat, LFS.

**Graphique 3 : Taux de variation du chômage entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2007 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2009 dans l'Union européenne (en %)**



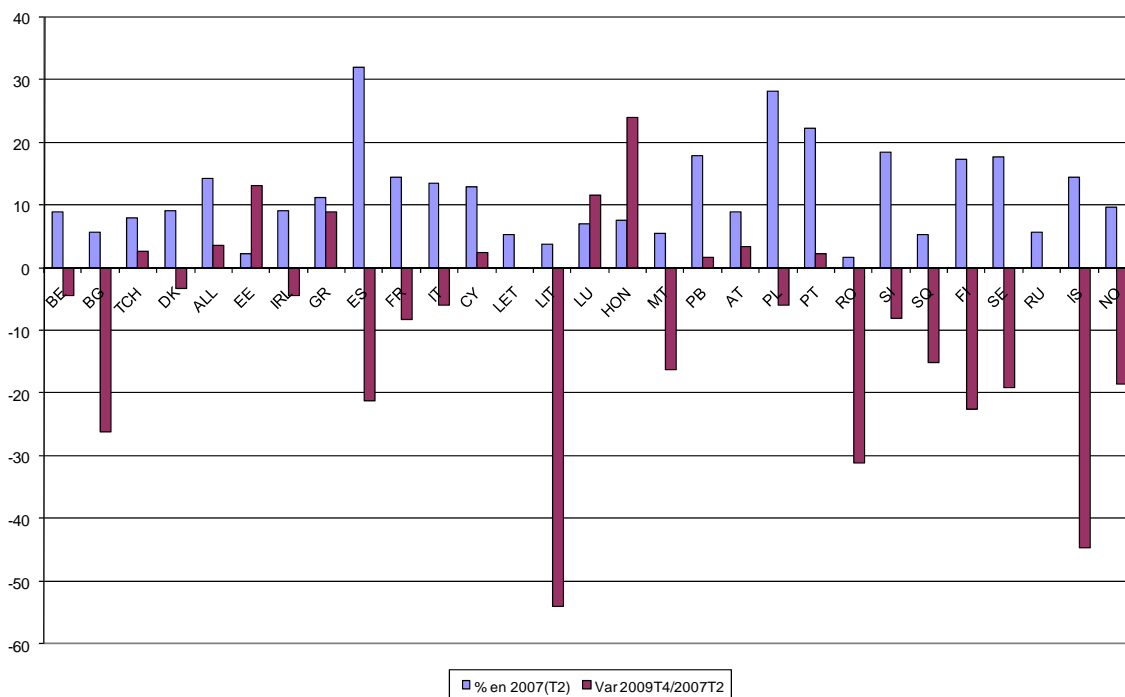
Source : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

Toutefois, les dynamiques observées sont très hétérogènes, la moyenne de l'Union européenne à 27 (UE27) étant sur cette période de 35 %. De plus, certains pays, comme l'Allemagne mais aussi la Pologne, échappent à cette hausse du chômage qui connaît même une légère baisse entre 2007 et 2009.

Ces écarts très importants s'expliquent par plusieurs facteurs, en particulier l'ampleur du choc conjoncturel et la structure sectorielle de l'emploi : la part du secteur de la construction dans l'emploi en Irlande, en Espagne, dans les États baltes, et le caractère hautement spéculatif du secteur de l'immobilier dans ces pays, expliquent la rapidité et l'ampleur du retournement (Commission européenne, 2009).

On peut également relier la rapidité de la dégradation du marché du travail dans ces pays à un degré élevé de flexibilité du contrat de travail (pour l'Irlande) et à l'importance des contrats précaires (pour l'Espagne), qui ont joué un rôle amplificateur. Les contrats temporaires ont en effet fortement diminué dans tous les pays, à l'exception de la Grèce, de Chypre, de la Hongrie et des Pays-Bas (graphique 4).

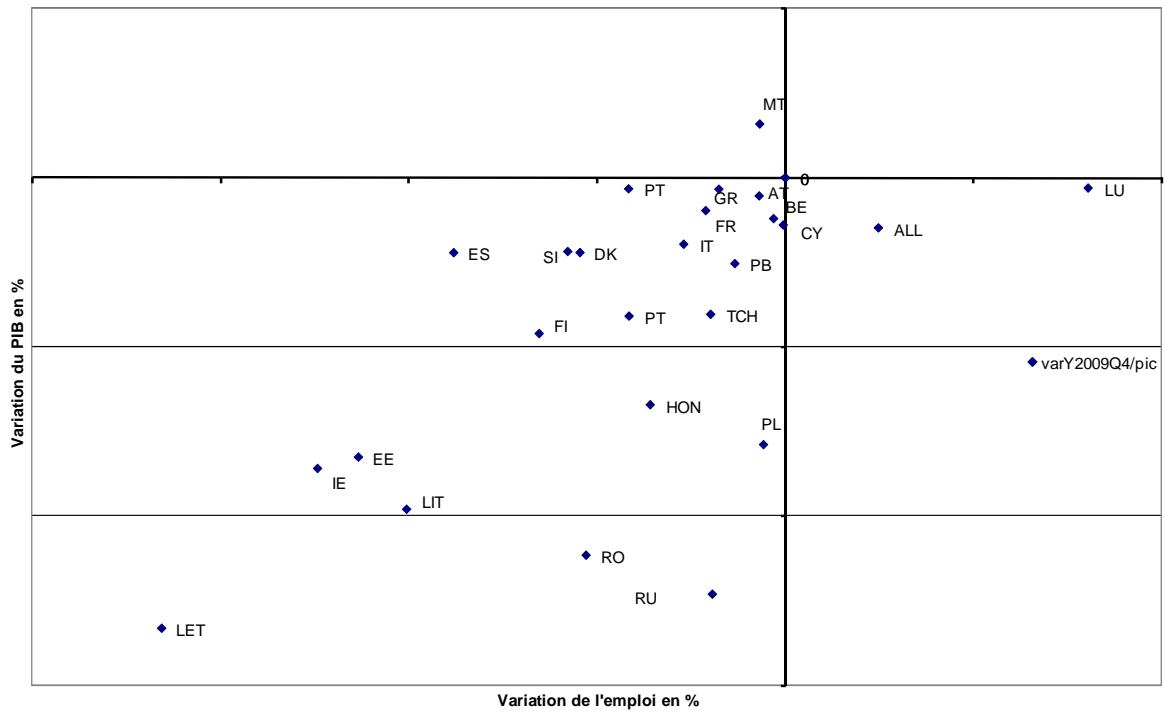
**Graphique 4 : L'emploi temporaire en Europe depuis 2007**



Sources : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

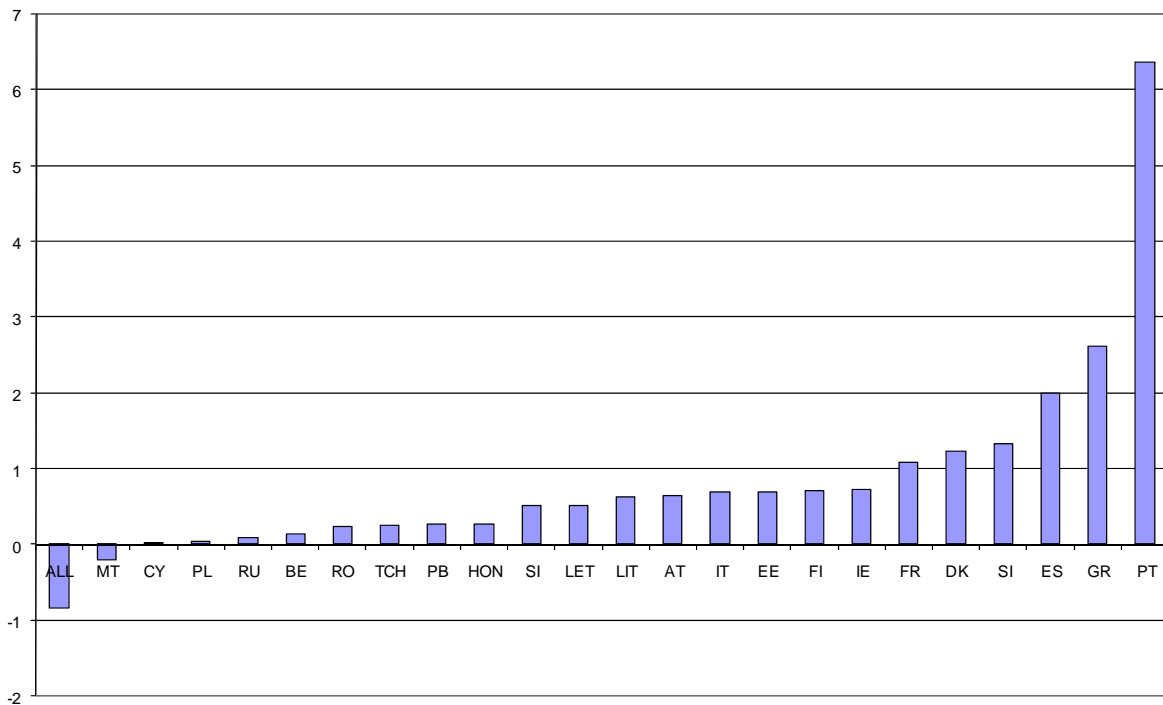
L'analyse des relations entre l'emploi et la croissance pendant la crise montre des relations hétérogènes entre ces deux variables. En effet, si l'emploi a reculé partout sauf en Allemagne et au Luxembourg, la sensibilité de l'emploi apparaît fortement variable, comme le montrent le graphique 4 et le calcul de l'élasticité de l'emploi au produit intérieur brut (PIB) (graphiques 5 et 6). Cette analyse révèle la fragilité de certaines situations nationales : en effet, certains pays moins touchés par la hausse du chômage se caractérisent néanmoins par une forte sensibilité de l'emploi à la baisse du PIB, indiquant la fragilité de leur situation : c'est le cas du Portugal et de la Grèce, où le recul du PIB a été faible, mais également du Danemark ou de la France, où elle a été plus marquée. *A contrario*, la position du Royaume-Uni apparaît ici moins dégradée que dans les analyses fondées sur la dynamique du taux de chômage.

**Graphique 5 : Variations de l'emploi total et du produit intérieur brut  
(entre le dernier pic du PIB et le quatrième trimestre 2009)**



Sources : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

**Graphique 6 : Élasticité de l'emploi à la croissance du produit intérieur brut  
(entre le dernier pic du PIB et le quatrième trimestre 2009)**



Sources : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

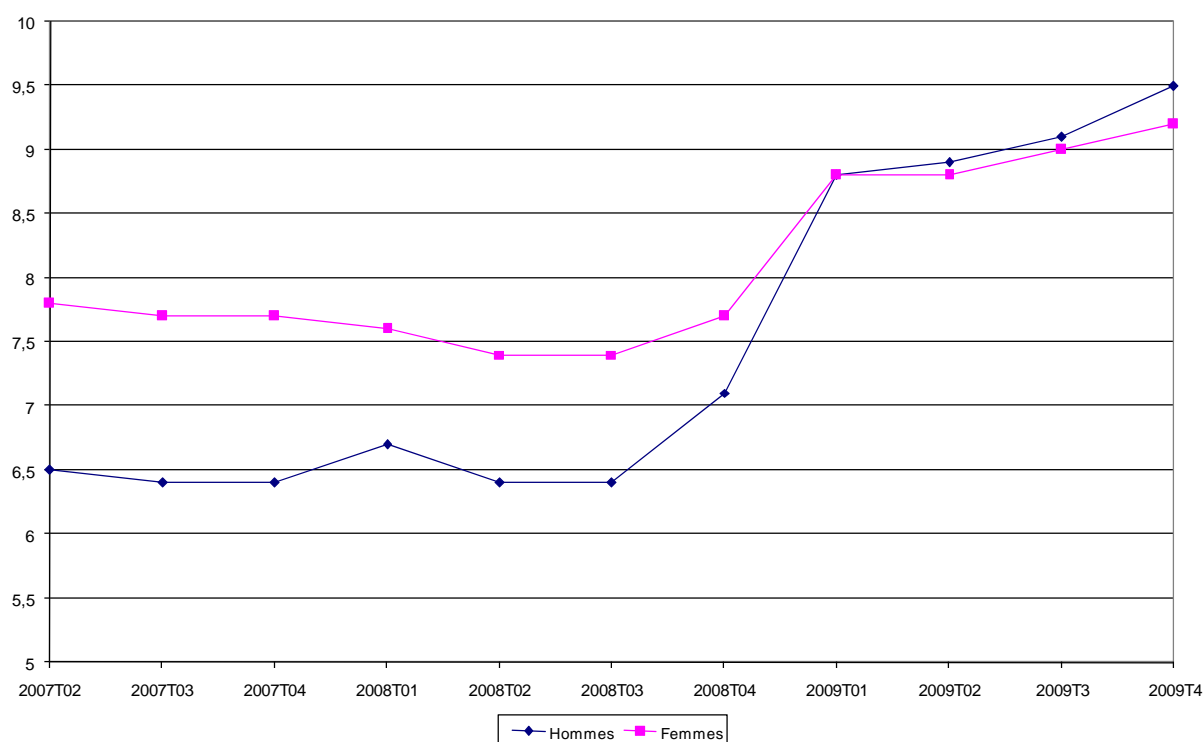
## 1.2. Les inégalités face à la crise

La crise actuelle se caractérise par quelques particularités au regard des précédentes périodes de hausse du chômage en Europe.

La première concerne les taux de chômage par genre. Compte tenu des secteurs touchés en premier lieu par la dégradation de l'emploi, les hommes ont connu une hausse plus rapide de leur taux de chômage que les femmes, de telle sorte que leur taux de chômage a momentanément dépassé celui des femmes dans l'Union européenne à 27 (UE27) en 2009. C'est dans les pays où le taux de chômage a le plus augmenté que cette spécificité est la plus marquée (graphiques 7 et 8).

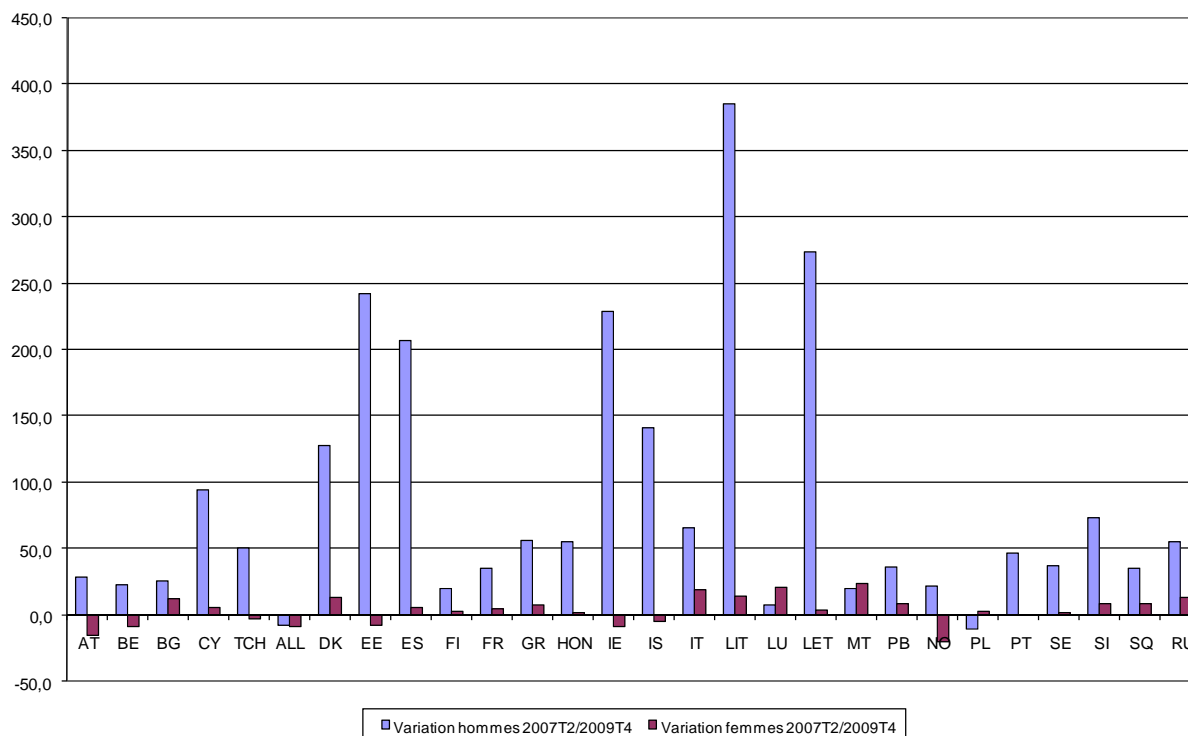
La seconde concerne la structure du chômage par âge. Comme dans les crises précédentes, le taux de chômage des jeunes a fortement augmenté (graphique 9), particulièrement en Lituanie, en Lettonie, en Irlande, et en Espagne. Mais le taux de chômage des seniors a peu varié (tableau 1), sans pour autant que l'on puisse observer de phénomènes de retrait du marché du travail dans cette catégorie d'âge. Au contraire, la tendance à la hausse des taux d'emploi des 55-64 se poursuit (il passe de 44,1 % au troisième trimestre 2006 à 46,4 % au deuxième trimestre 2009 dans l'UE27), tandis que l'effet de la crise est visible sur les taux d'emploi des jeunes, qui diminuent de 38 à 35 % dans l'UE27 sur cette même période. Cet aspect s'explique, là encore, par la structure sectorielle des emplois détruits, le secteur de la construction employant majoritairement des jeunes.

**Graphique 7 : L'évolution du chômage par genre dans l'Union européenne (à 27, 2<sup>e</sup> trimestre 2007-4<sup>e</sup> trimestre 2009)**



Source : Eurostat, LFS.

**Graphique 8 : Taux de croissance du chômage par genre dans l'Union européenne  
(en %, 2<sup>e</sup> trimestre 2007-4<sup>e</sup> trimestre 2009)**



Source : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

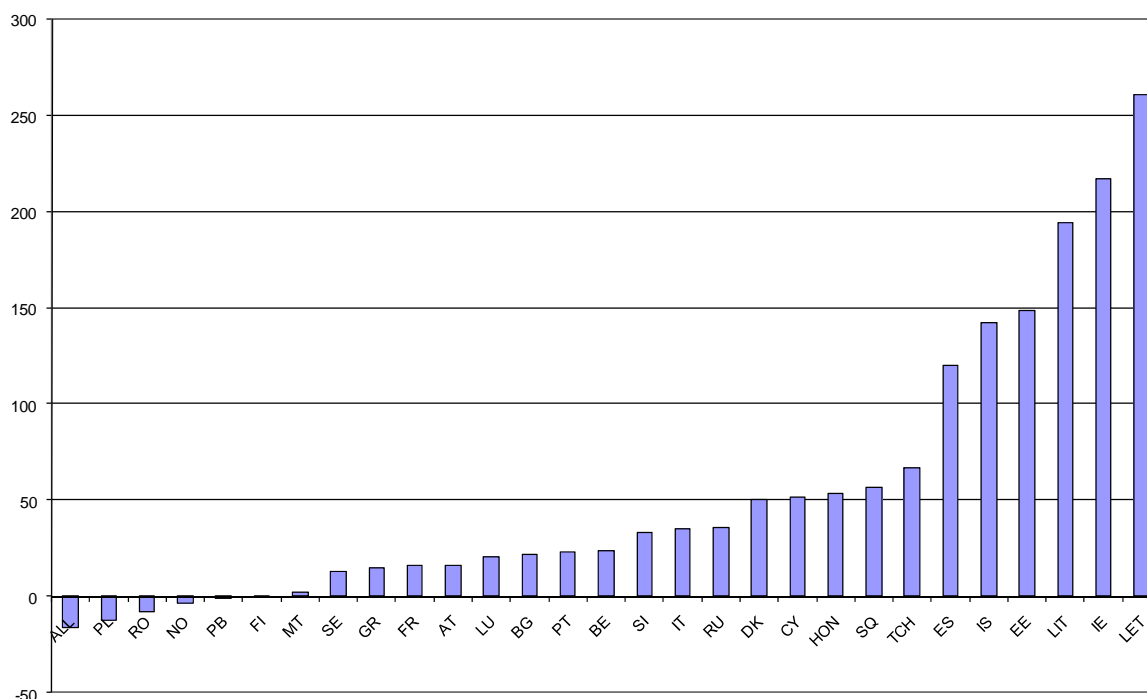
En termes de structure par qualification, on retrouve en revanche les observations habituelles : les plus exposés au chômage sont les personnes avec un faible niveau de qualification (tableau 1).

**Tableau 1 : Le chômage par âge et par niveau de qualification dans l'Union européenne à 27  
(2<sup>e</sup> trimestre 2007-2<sup>e</sup> trimestre 2009)**

	2007Q02	2007Q03	2007Q04	2008Q01	2008Q02	2008Q03	2008Q04	2009Q01	2009Q02
Niveaux de formation faibles	10,8	10,6	10,7	11,4	11,3	11,3	12,3	14,5	14,8
Niveaux de formation moyens	6,9	6,6	6,7	6,8	6,3	6,2	6,7	8,2	8,2
Niveaux de formation élevés	3,8	4,1	3,9	3,7	3,6	4	4,1	4,6	4,7
Seniors 55-64	5,4	5,1	5,3	5,4	5	4,8	5,3	6,3	6,2
Jeunes 15-24	15,3	15,5	14,8	14,9	15,1	15,7	16,4	18,9	19,6

Source : Eurostat, LFS.

**Graphique 9 : Taux de croissance du chômage des jeunes dans l'Union européenne (en %, 2<sup>e</sup> trimestre 2007-4<sup>e</sup> trimestre 2009)**



Source : Eurostat, LFS, calculs de l'auteur.

Ainsi la situation des pays européens apparaît-elle fortement contrastée entre des pays subissant une hausse rapide et forte du chômage, et d'autres qui semblent peu touchés. Mais ces performances sont également à relier aux politiques de l'emploi, et en particulier aux mesures de flexibilité interne de l'emploi (il s'agit des dispositifs permettant le maintien en emploi des salariés grâce à une flexibilité de la durée du travail, ou du coût du travail pour l'entreprise ; cf. *infra*). Du point de vue des groupes sociaux, les analyses du chômage suggèrent également que les jeunes sont en général les plus touchés, soit parce qu'ils sont moins bien protégés dans l'emploi (règles du type « *last in, first out* », en vigueur dans les pays libéraux mais aussi en Suède, emplois temporaires), soit parce que leur insertion professionnelle devient plus difficile (Commission européenne, 2009).

Face à cette crise, on peut distinguer deux types de réaction des politiques de l'emploi : l'adoption de mesures à vocation contra-cyclique, d'une part, et la poursuite des tendances structurelles de réformes des années 2000, d'autre part.

## 2. LES POLITIQUES CONTRA-CYCLIQUES : SOUTIEN DU REVENU ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### 2.1. Le renforcement des mécanismes de stabilisation et de soutien du revenu

La plupart des pays européens se caractérisent par des niveaux élevés de stabilisation automatique en cas de choc macroéconomique, particulièrement dans le cas où le revenu des ménages est affecté. Selon Dolls *et al* (2009), sur la base de modèles de micro-simulation, les

stabilisateurs automatiques absorbent 38 % d'un choc proportionnel sur le revenu des ménages, contre 32 % aux États-Unis. Cet effet stabilisateur est plus élevé dans le cas d'une hausse du chômage : 48 % du choc est alors absorbé en Europe, contre 34 % aux États-Unis. Toutefois, on note une importante hétérogénéité au sein de l'Europe : les stabilisateurs automatiques sont nettement plus élevés dans pays nordiques ou continentaux que dans les pays du Sud ou de l'Est.

**Graphique 10 : La stabilisation du revenu dans quelques pays<sup>2</sup>**



Source : Dolls, Fuest & Peichl (2009).

NB : Direct Tax = impôt direct ; SIC = Social Insurance Contributions = cotisations sociales ; Benefits = social cash benefits (i.e. negative taxes) = prestations sociales (yc impôts négatifs) ; Scénario revenu (income) = baisse du revenu brut des ménages 5 % ; scénario chômage (unemployment) = augmentation du taux de chômage de 5 points de pourcentage.

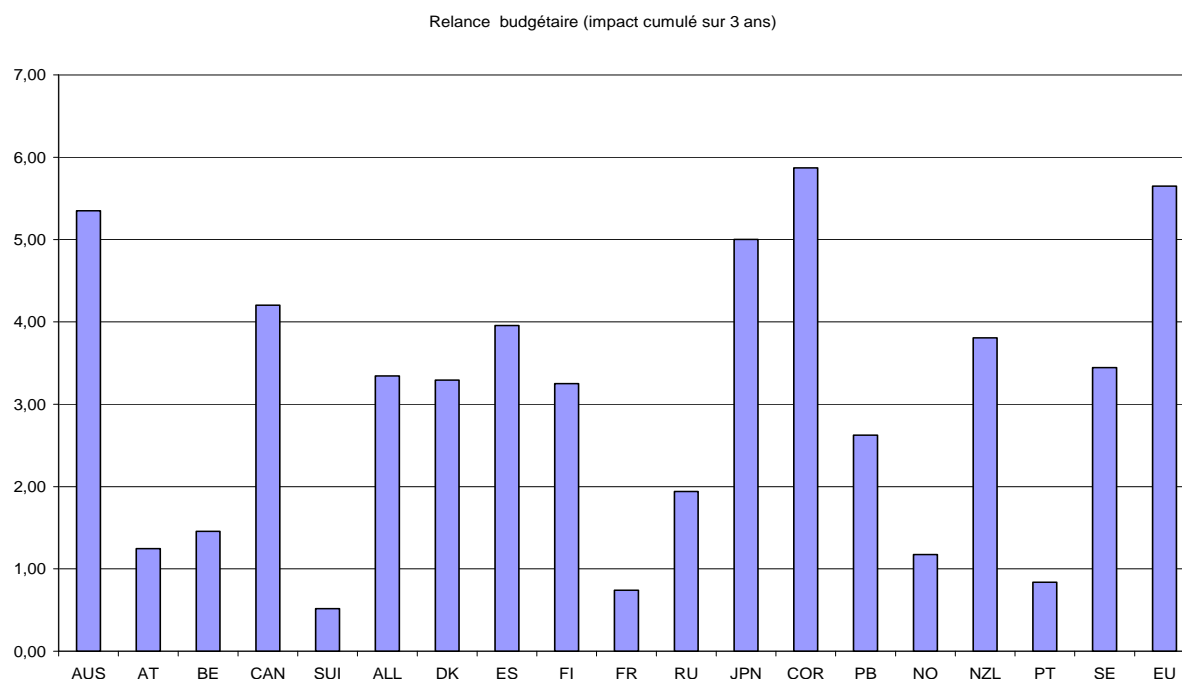
Ces politiques de stabilisation ont été accompagnées de relances discrétionnaires, qui demeurent malgré tout plus limitées dans les pays européens en comparaison des États-Unis, de l'Australie, de la Corée et du Japon (OCDE, 2009).

De plus, un certain nombre de pays sont allés au delà des stabilisateurs automatiques avec des politiques volontaristes d'amélioration de l'indemnisation du chômage, voire d'augmentation des revenus des salariés<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Cf. en annexe les abréviations des noms des pays de l'Union européenne.

<sup>3</sup> Nous nous concentrons ici sur les mesures en relation directe avec la situation sur le marché du travail. Des mesures plus larges de lutte contre la pauvreté ont également été adoptées dans certains pays en réaction à la crise (voir Françon, Guergoat-Larivière, 2009).

**Graphique 11 : Plans de relance et stabilisateurs automatiques dans les pays de l'OCDE  
(en % du PIB)**



Source : OCDE, 2009, adaptation de l'auteur.

En ce qui concerne l'indemnisation du chômage, les réformes ont joué sur deux leviers. Premièrement, les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage ont été étendues afin de mieux couvrir les personnes en emploi temporaire ou à temps partiel (en Finlande, en Estonie, ou en France par exemple). Ce type de disposition a également été adopté aux États-Unis ou au Japon. En Suède, les conditions d'adhésion aux fonds d'assurance-chômage ont été assouplies.

Deuxièmement, certains pays ont également amélioré la générosité des allocations, par un allongement de la durée de perception ou une augmentation du taux de remplacement par rapport au salaire antérieur. Cette logique a prévalu en particulier dans les pays à faible générosité des allocations chômage avant la crise : la Bulgarie a ainsi augmenté le niveau des allocations chômage de 20 %, des augmentations ayant également eu lieu en Estonie, au Portugal, en Lituanie, et en Roumanie, ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Mais d'autres ont augmenté temporairement la durée de perception de l'assurance-chômage : c'est en particulier le cas de l'Allemagne pour les plus de 55 ans, avec dans ce pays un retour en arrière par rapport aux réformes de 2005 qui avaient durci les conditions en termes de durée des droits. En France, un accord a été conclu en avril 2010 pour étendre la prise en charge des chômeurs en fin de droits et bénéficiera à une partie des demandeurs d'emploi arrivant au terme de leur allocation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et la fin de l'année 2010 : le plan prévoit une formation rémunérée pour 70 000 personnes, des contrats aidés pour 170 000 autres personnes, et une allocation exceptionnelle pour 325 000 chômeurs en fin de droits.

Par ailleurs, la crise a également relancé le débat sur le salaire minimum, pour lequel les disparités entre pays sont très importantes, que ce soit en termes absolus ou en pourcentage du salaire moyen. Dans ce contexte, certains pays ont décidé des plans graduels d'augmentation de leur salaire minimum. Ainsi, l'Espagne affiche un plan d'augmentation du



salaire minimum à horizon 2012, qui prévoit le passage de 624 euros par mois à 800 euros (soit 60 % du salaire moyen). Le Portugal devrait augmenter le salaire minimum de 24 % entre 2007 et 2011 pour atteindre 500 euros en 2011. La Roumanie affiche un objectif de 50 % du salaire moyen en 2014. De manière plus ponctuelle, la Pologne, la Bulgarie ou encore la Lituanie ont accordé des augmentations de plus de 10 % en 2008 (Schulten, 2009).

Ces augmentations se concentrent ainsi dans les pays où le salaire minimum se situe à un niveau relativement faible, et participent donc d'une logique de rattrapage dans le contexte de l'intégration européenne. Toutefois, elles marquent également un changement des priorités affichées en matière d'emploi. En dehors du cas du Royaume-Uni entre 1998 et 2007, les augmentations des salaires minima avaient été limitées en Europe, ou contestées au nom de la concurrence par le coût du travail.

## **2.2. La flexibilité interne et le maintien dans l'emploi**

Les politiques de maintien dans l'emploi ont reposé sur deux types de leviers, d'inégale importance : le plus important est la flexibilité du temps de travail, développée notamment grâce aux dispositifs de chômage partiel, mais également aux outils de modulation de la durée du travail ; par ailleurs, la flexibilité du coût du travail (baisses de charges, voire baisse de salaires dans certaines entreprises) a également été mobilisée. Ces politiques résultent d'interventions nationales s'accompagnant d'un financement public, mais également de la négociation collective, accords d'entreprises ou de branche.

### ***Le partage du travail pour préserver l'emploi?***

Concernant la flexibilité de la durée du travail, on peut parler d'un retour des politiques de « partage du travail » en Europe (Messenger, 2009).

En effet, les mesures de chômage partiel ont fait l'objet d'une mobilisation spectaculaire en Allemagne, où elles concernaient 1,53 million de salariés (en juin 2009, chiffres du ministère du Travail). La prise en charge par l'État y est importante, à hauteur de 60 % du salaire normal pour les heures non travaillées (67 % pour les salariés avec un enfant à charge). En France, le dispositif de chômage partiel a été réformé en janvier 2009 de manière à étendre la période (qui passe de quatre à six semaines consécutives), et le niveau d'indemnisation (porté à 60 % du salaire brut, puis 75 % en avril 2009, au lieu de 50 %). Les indemnités sont versées par les entreprises, aidées par une subvention de l'État (Calavrezo, Duhautois, Walkowiak, 2009). Plus largement, on notera que ce type d'outil est essentiellement développé dans les pays d'Europe continentale, suivant une logique assurantielle d'indemnisation du chômage (*cf.* liste tableau *infra*)<sup>4</sup>. Les différences entre pays sont importantes, concernant le niveau de financement public, mais également les conditions d'attribution portant sur les entreprises (l'Autriche et la Hongrie ont ainsi fixé des critères de situation financière, que l'on retrouve de manière indirecte aux Pays-Bas qui accordent seulement des prêts aux entreprises et non des subventions), ou encore l'existence de formations associées pour les salariés bénéficiaires (Allemagne, Belgique) (Commission européenne, 2009). Le recours au chômage partiel face à un choc conjoncturel important n'est pas nouveau : en Allemagne, le nombre de personnes dans ce dispositif avait atteint 2,16 millions en 1991, puis 1,31 million en 1993 (Bundesagentur für Arbeit, 2009).

---

<sup>4</sup> Quelques dispositifs existent également dans des États américains et au Canada (Messenger, 2009).

## **La flexibilité du coût du travail**

Les mesures de baisses de cotisations sociales sont également répandues dans les pays continentaux (Belgique, France, Espagne, Portugal), ainsi qu'en Suède (où le financement de la protection sociale est mixte, même si la part de l'impôt est prédominante), ou encore dans quelques nouveaux pays membres (Slovaquie, Slovaquie, Hongrie). Souvent ces dispositifs ciblent les très petites entreprises (France), voire les auto-entrepreneurs (Slovaquie, Slovaquie). La frontière entre la préservation d'emplois existants et la création d'emplois nouveaux est moins claire dans cet ensemble. Toutefois, les niveaux de dépenses engagées dans ces dispositifs restent faibles : en France, la mesure « zéro charges », qui a concerné 670 000 emplois depuis décembre 2008<sup>5</sup>, a un coût estimé de 400 millions d'euros, soit 0,5 % de la dépense annuelle pour l'emploi<sup>6</sup>.

Ces mesures relevant de la politique publique de l'emploi ne sont pas exclusives de dispositifs d'ajustement négociés des salaires ou du temps de travail, dans une logique de préservation de l'emploi (Messenger, 2009). La flexibilité de la durée du travail a été fortement développée au cours des dix dernières années en Europe, que ce soit *via* le développement du temps partiel, l'annualisation de la durée du travail, ou encore les heures supplémentaires, facilitant ce type d'ajustement. Ces adaptations de la durée du travail sont difficiles à quantifier : les données d'Eurostat sur la durée hebdomadaire effective du travail (intégrant les heures supplémentaires) ne sont pour l'instant disponibles que jusqu'en décembre 2008, et montrent une réduction très limitée de cette durée en 2008 (-0,1 heure en France, ou encore -0,3 heure en Allemagne ou -0,7 heure au Royaume-Uni).

Les politiques de maintien en emploi par la flexibilité interne comportent des avantages indéniables en termes de soutien à la demande et d'employabilité des travailleurs. Outre le fait qu'elles ne peuvent pas être prolongées du fait d'un coût élevé, elles rencontrent deux limites principales. Premièrement, dans la majorité des pays, seuls les salariés en emploi durable y ont accès, ce qui tend à accentuer la segmentation du marché du travail et les inégalités face à la dégradation conjoncturelle (CAS, 2009). Afin de limiter ce type d'effets, il convient d'ouvrir le bénéfice des programmes de chômage partiel aux personnes en emploi temporaire, comme ce qui a été réalisé en Allemagne en 2009 pour les intérimaires (Messenger, 2009). Deuxièmement, elles peuvent constituer un obstacle à des restructurations nécessaires, qui ne seraient que retardées : ceci conduit à préconiser une articulation avec des mesures de formation afin de faciliter la reconversion des salariés concernés à moyen terme.

### **2.3. La coordination européenne face à la crise : quelques infléchissements, d'ampleur limitée**

L'Union européenne n'a pas de compétence directe en matière de politiques de l'emploi, qui relèvent de la compétence des États membres. Néanmoins, elle intervient *via* trois instruments principaux : des directives sont possibles dans les domaines liés à la libre circulation des travailleurs et au marché commun ; les Fonds structurels financent des politiques de soutien à la formation ou à l'emploi dans les régions ; depuis 1997, la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) définit des objectifs communs (lignes directrices), et promeut l'apprentissage

---

<sup>5</sup> Le dispositif a été prolongé jusqu'en juin 2010.

<sup>6</sup> Source : communiqués gouvernement et Dares pour la DPE (le dernier chiffre disponible étant celui de 2006).

mutuel *via* des échanges d'informations entre pays sur les politiques nationales. Depuis le début de la crise, la coordination européenne dans le domaine de l'emploi a été très peu visible. La crise a d'abord été traitée comme une crise macroéconomique, relevant à ce titre des plans de relance et de la politique monétaire de la BCE.

Le Conseil européen du printemps 2009, ainsi que le Sommet de l'Emploi le 7 mai 2009, ont défini trois priorités :

- Maintien de l'emploi, création d'emploi et promotion de la mobilité ;
- Augmentation des qualifications et meilleur appariement entre offre et demande de travail du point de vue des qualifications ;
- Amélioration de l'accès à l'emploi.

Par rapport au contenu de la Stratégie européenne pour l'emploi, la principale nouveauté consiste dans l'affichage d'un objectif de « maintien de l'emploi », qui suit les tendances relevées dans notre analyse des politiques nationales.

Les outils affichés dans ce cadre sont très limités. Outre la mention du plan de relance, il est prévu d'assurer un meilleur soutien au marché du travail par le biais des Fonds structurels et du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FAM). 19 milliards d'euros seront consacrés *via* le FSE pour des mesures d'urgence sur l'emploi. De plus, l'accès au FAM sera facilité pour le cofinancement de projets de formation et de placement : le seuil d'éligibilité au fonds est abaissé à 500 licenciés (contre 1 000), le taux de financement par l'UE porté à 50 % (contre 35 %), et la durée du soutien allongée à vingt-quatre mois (contre douze mois). Enfin, une enveloppe budgétaire de 100 milliards d'euros sera consacrée à des crédits aux chômeurs créant leur propre entreprise ou leur propre emploi. Les outils de *monitoring* et d'apprentissage mutuel de la Stratégie européenne pour l'emploi devraient également être mobilisés (Commission européenne, 2009).

En dépit de ces mesures, l'échelon européen apparaît en retrait par rapport aux politiques nationales.

### **3. LES RÉFORMES STRUCTURELLES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI : LA POURSUITE DE L'ACTIVATION SANS LA FLEXICURITÉ ?**

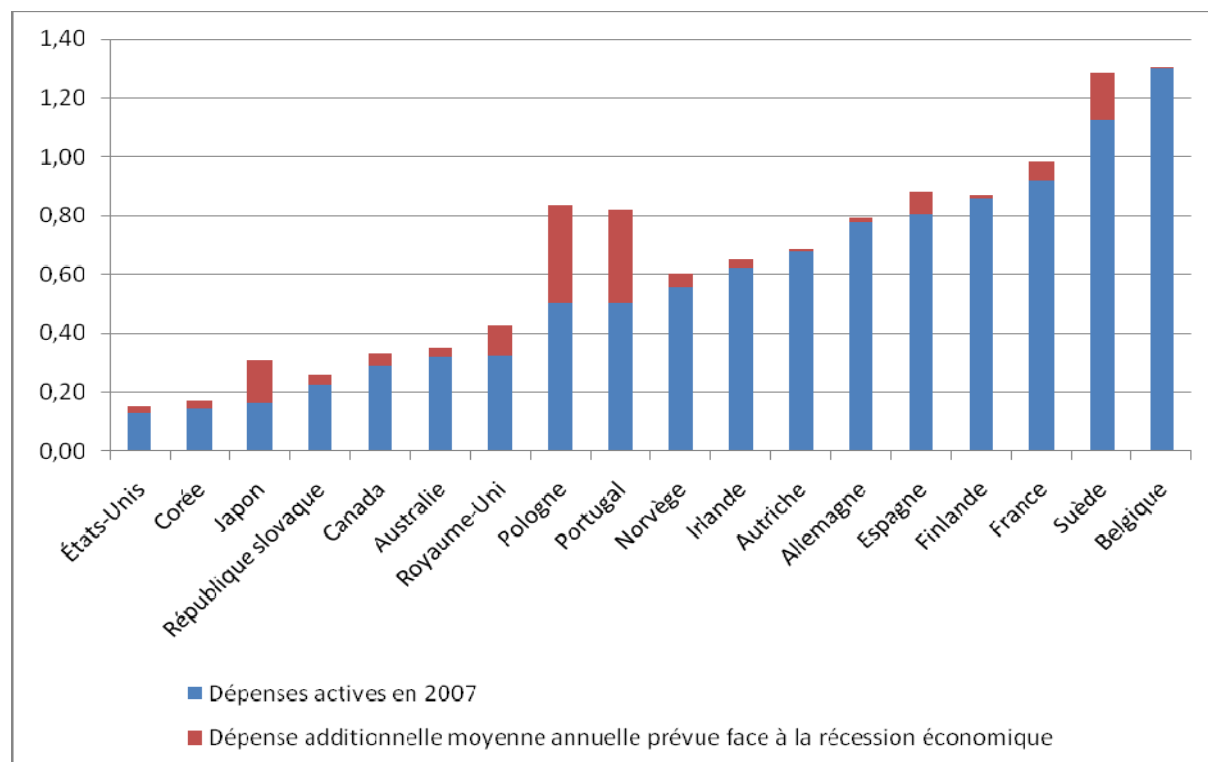
La fin des années 1990 et les années 2000 ont été marquées successivement par deux tendances dans le domaine des politiques de l'emploi (Erhel, 2009) : l'activation, d'une part, et, d'autre part, la flexicurité, notamment à partir de 2005. Dans les mesures adoptées depuis 2007, on note une poursuite des logiques d'activation, mais le modèle de la flexicurité semble affaibli.

#### **3.1. La poursuite de l'activation dans les politiques ciblées**

L'activation implique un transfert des dépenses passives vers les dépenses actives, ainsi que la réforme du contenu des dispositifs : renforcement des mécanismes incitatifs dans le cadre de l'assurance-chômage, et refonte des dispositifs ciblés afin de les réorienter vers les mesures de formation ou d'emploi marchand. Par ailleurs, ce vocable inclut également des réformes institutionnelles des services d'aide aux chômeurs afin d'en accroître l'efficacité (privatisation, guichet unique...). Ces tendances se poursuivent largement depuis 2007, même si la crise a obligé à certaines adaptations.

En premier lieu, le recours aux politiques actives ciblées apparaît limité dans la crise actuelle. Les niveaux de dépenses additionnelles déclarés par les pays de l'OCDE demeurent dans l'ensemble assez faibles, inférieurs à 0,1 % du PIB dans une grande majorité de pays. Seuls quelques uns, parmi lesquels la Grèce, la Pologne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni font état de dépenses supérieures.

**Graphique 12 : L'effort de dépenses actives en % du produit intérieur brut**



Source : OCDE, 2009, mise en forme de l'auteur.

Du point de vue du contenu des mesures, il s'agit très largement de mesures de formation, et de dispositifs de création d'emplois dans le secteur privé, par des subventions ou des baisses de charges (notamment pour les jeunes).

En matière de formation, de nombreux pays ont renforcé le soutien financier accordé à la formation professionnelle (Roumanie, Suède, Autriche) ou assuré son extension aux salariés en emploi temporaire (Allemagne).

Pour soutenir le retour à l'emploi des chômeurs, le Royaume-Uni a mis en place une subvention à l'embauche en 2009, d'un montant de 1 000 £, porté à 2 500 £ dans le cas où l'embauche s'accompagne d'une formation. Cette mesure concerne les chômeurs inscrits depuis au moins six mois. En Suède, les « Emplois Nouveau Départ », également réservés aux chômeurs inscrits depuis six mois appartenant aux groupes les plus éloignés du marché du travail (immigrants, anciens invalides par exemple), ont été renforcés et ouverts aux jeunes entre 20 et 26 ans. Ce dispositif offre une prise en charge des cotisations sociales, qui a été augmentée dans le cas où les bénéficiaires sont des jeunes. En France, le renforcement des contrats aidés, annoncé à l'automne 2008, s'est principalement traduit par un effort supplémentaire pour le contrat initiative emploi (CIE), jugé prioritaire par le gouvernement (le ministère de l'Économie annonce 88 500 nouveaux contrats en 2009). Cette priorité accordée

au secteur marchand dans les politiques actives de l'emploi contraste avec la pratique de ces politiques depuis le début de la crise des années 1970 (voire depuis les années 1930 en Suède), où les mesures de création d'emploi dans le secteur public ou non marchand ont joué un rôle contra-cyclique important. Leur utilisation dans la crise actuelle semble plus limitée, y compris dans les pays qui y avaient traditionnellement recours (Suède, Allemagne), en accord avec les critiques dont elles ont pu faire l'objet dans les années 1990 et 2000. En France, les flux d'entrée dans les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) ou les contrats d'avenir (CAV) demeurent inférieurs à leur niveau de 2007. Toutefois, on note quelques initiatives dans des pays habituellement peu enclins à ce type de mesures : au Royaume-Uni, le programme de « volontariat » (*work focused volunteering initiative*) devrait concerner 40 000 chômeurs percevant l'allocation de recherche d'emploi (JSA) depuis au moins six mois. Il s'agit d'une mesure peu coûteuse, puisque la participation aux activités ne donne lieu à aucune rémunération additionnelle pour le chômeur, qui conserve par ailleurs ses obligations de recherche d'emploi. L'incitation pour le chômeur est donc uniquement liée à sa motivation soit à l'égard d'activités socialement utiles, soit en termes d'effet favorable sur son employabilité future.

Les développements les plus innovants des politiques actives de l'emploi se situent sans doute du côté des mesures d'aides aux restructurations, qui développent une logique de soutien aux transitions professionnelles. En France, le contrat de transition professionnelle (CTP), dont l'extension progressive a été annoncée en janvier 2009, procède de cette logique. Dans les bassins d'emploi concernés, il offre la possibilité aux salariés touchés par des licenciements économiques dans des entreprises de moins de 1 000 salariés de suivre un parcours de transition professionnelle comprenant des mesures d'accompagnement, des périodes de formation ou de travail au sein d'entreprises ou d'organismes publics, tout en percevant une allocation de transition professionnelle assez généreuse (égale à 80 % de leur salaire brut moyen perçu au cours des douze mois précédents). Il s'agit d'une mesure antérieure à la crise dans son principe (elle était expérimentée depuis 2006), mais dont le développement a été accéléré en réaction à celle-ci. Les Pays-Bas ont développé des « centres de mobilité », fondés sur un partenariat entre le service public de l'emploi et des intermédiaires privés, afin d'éviter les licenciements. Les employés menacés par le chômage bénéficient d'une aide à la recherche d'emploi, voire de positions temporaires auprès d'un autre employeur (le contrat initial étant maintenu), afin d'éviter le chômage, ainsi que de mesures d'éducation et de formation professionnelle si nécessaire. Cette logique de combinaison entre aide à la mobilité, y compris préventive, et formation se retrouve dans plusieurs pays et correspond à l'amorce de démarche de sécurisation des parcours professionnels. Cependant, ces dispositifs sont coûteux et supposent une bonne capacité d'anticipation des besoins en formation des emplois de demain, ce qui est loin d'être facile.

Enfin, les principaux axes des politiques d'activation qui prévalaient avant la crise se poursuivent. Cette logique est particulièrement marquée dans le domaine institutionnel, où la mise en place d'un guichet unique se développe dans de nombreux pays, en dépit de ses difficultés de mise en œuvre dans le contexte de crise. Outre la France, engagée dans la fusion des fonctions d'indemnisation et de placement depuis début 2009, le Royaume-Uni poursuit la logique de regroupement de l'ensemble des bénéficiaires de prestations dans les *Jobcentre* + (Georges, Grivel, Méda, 2009), tandis que le Danemark fusionne les bureaux pour l'emploi des municipalités avec le SPE (Madsen, 2009). Par ailleurs, cette logique de globalisation de l'aide aux chômeurs se retrouve dans la création du contrat unique d'insertion (CUI) le 1<sup>er</sup> janvier 2010, modifiant le fonctionnement des contrats aidés en les unifiant sous un même statut. En pratique, il reprend les dispositions du contrat d'accompagnement dans

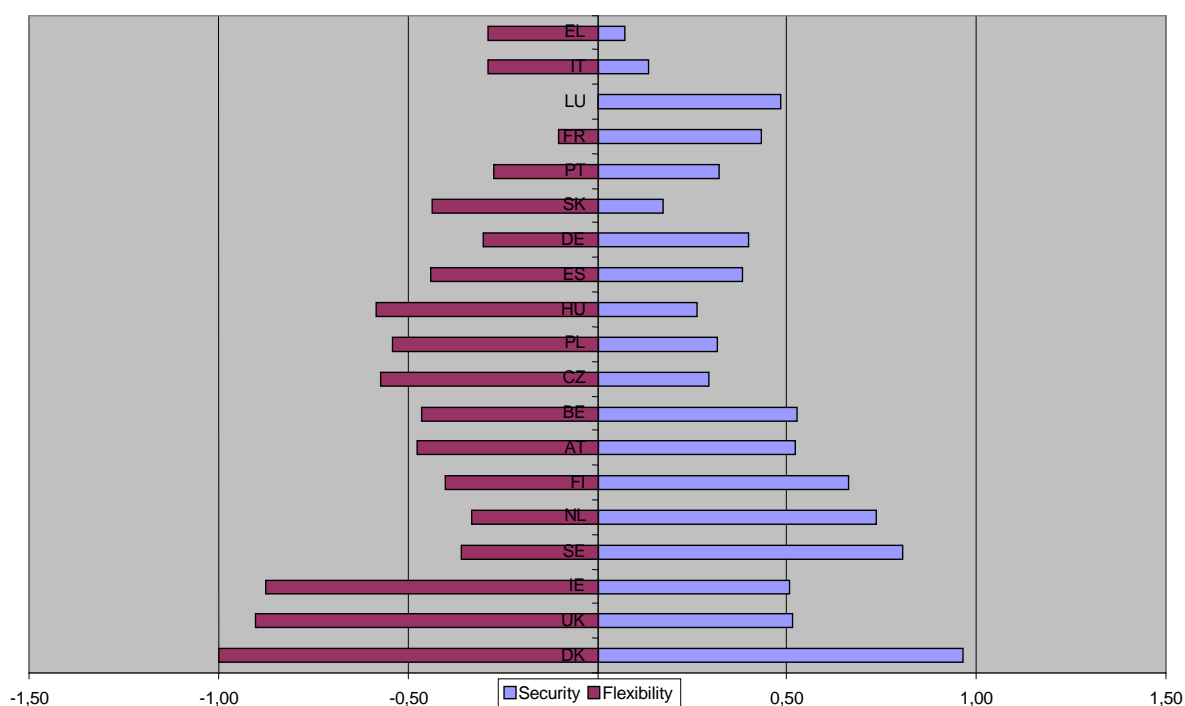
l'emploi (CAE) pour le secteur public et du contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur privé, mais prévoit la suppression du contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) et du contrat d'avenir (CAV).

Certains pays poursuivent également le développement de mesures d'incitations financières au travail, comme le revenu de solidarité active (RSA) en France (généralisé à l'ensemble du territoire en juin 2008 après une phase d'expérimentation dans trente départements), ou encore le renforcement du dispositif d'impôt négatif en Suède en 2010 (le crédit d'impôt a été introduit en 2007).

### 3.2. La flexicurité affaiblie ?

La flexicurité demeure parmi les priorités de la Commission européenne et elle est partie intégrante du projet de lignes directrices pour l'emploi à horizon 2020.

**Graphique 13 : Flexibilité et sécurité dans les principaux pays européens<sup>7</sup>**



Source : Begg et al (2010).

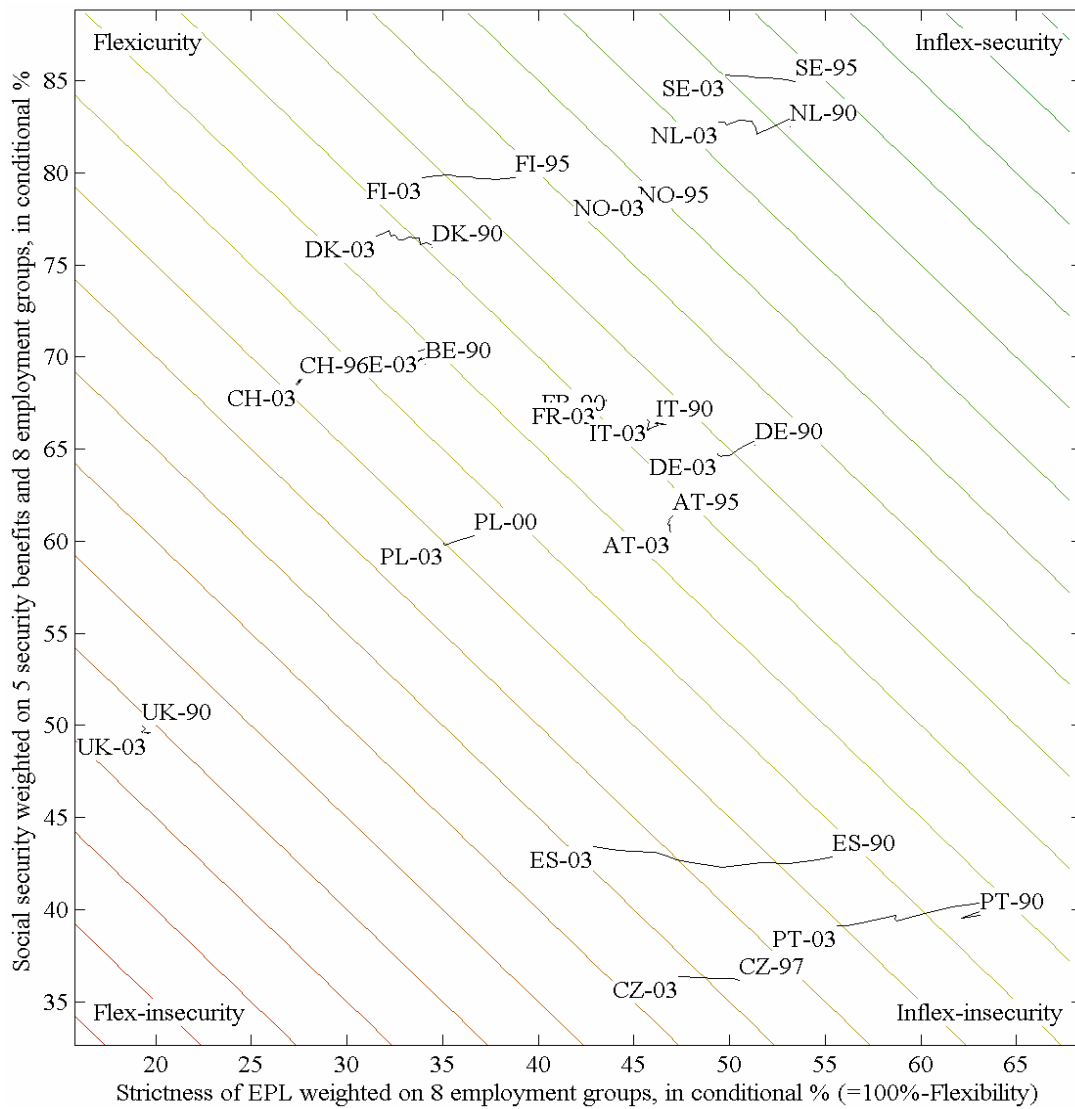
« Les États membres devraient intégrer dans leurs politiques relatives au marché du travail les principes de la flexicurité approuvés par le Conseil européen et les appliquer, en exploitant pleinement l'aide du Fonds social européen, dans le but d'accroître la participation au marché du travail, de lutter contre la segmentation, l'inactivité et les inégalités entre les sexes, et de diminuer le chômage structurel. Les mesures visant à accroître la flexibilité et la sécurité devraient non seulement être équilibrées, mais aussi se renforcer mutuellement. Les États membres devraient donc mettre en place des contrats de travail flexibles et fiables, des politiques actives du marché du travail, un système efficace d'éducation et de formation tout

<sup>7</sup> Cf. en annexe les abréviations des noms des pays de l'Union européenne.

au long de la vie, des mesures de soutien à la mobilité professionnelle et des systèmes de sécurité sociale adaptés qui, conjugués, favoriseraient les transitions professionnelles, en les assortissant de droits et de responsabilités clairs pour les chômeurs en ce qui concerne la recherche active d'emploi. »<sup>8</sup>

Toutefois, en pratique, la flexicurité souffre de plusieurs faiblesses : ses appuis politiques sont faibles, surtout dans un contexte de crise, et les indicateurs usuels<sup>9</sup> montrent le maintien des divergences entre les pays (graphique 13), ainsi qu'un déséquilibre dans les dynamiques observées en faveur de la flexibilité (Tangian [2006] et graphique 14).

**Graphique 14 : Les trajectoires des pays en termes de flexicurité**



Source : Tangian (2006).

<sup>8</sup> COM (2010) 193 final du 27 avril 2010 « Proposition de décision du conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres - Partie II des lignes directrices intégrées « Europe 2020 »

<sup>9</sup> Quelles que soient leurs limites, notamment en ce qui concerne la mesure de la flexibilité par l'indicateur de protection de l'emploi. Mais ce débat dépasse le cadre de cet article.

La flexibilité est définie en utilisant l'indicateur de protection de l'emploi de l'OCDE. La sécurité à partir des taux de remplacement de l'assurance-chômage, des dépenses de politiques actives de l'emploi par chômeur, et du pourcentage de la population active accédant à une formation au cours des quatre derniers mois.

Sur l'axe horizontal, la flexibilité est mesurée par l'indicateur de protection de l'emploi de l'OCDE ; sur l'axe vertical, la sécurité est mesurée par un indicateur synthétique. Les points reliés représentent les trajectoires des pays entre les années 1990 et 2003.

Ces difficultés ne remettent pas en cause le principe même de flexicurité, même si elles en atténuent la portée. En revanche, la réaction récente du gouvernement danois face à la crise, visant à réduire les déficits publics, consiste à réduire la durée d'indemnisation du chômage de quatre à deux ans à partir de juillet 2010 et à durcir les critères d'accès à l'assurance-chômage (52 semaines travaillées au minimum au cours des trois dernières années, contre 26 semaines dans le système actuel). Au-delà de l'importance de cette réforme, qui conduit à un durcissement très marqué du régime danois d'assurance-chômage, il semble que cette décision soit susceptible de remettre en cause les fondements même du modèle danois de flexicurité, en amenant en réaction les syndicats à réclamer plus de protection de l'emploi. C'est ainsi le modèle même de l'équilibre entre flexibilité du contrat de travail et sécurité *via* l'assurance-chômage et les politiques de l'emploi qui serait mis en danger par la crise et le retournement des politiques budgétaires<sup>10</sup>. De manière plus générale, l'affichage des « plans de rigueur » dans la plupart des pays risque d'affaiblir les efforts supplémentaires consacrés à la protection des chômeurs ou des personnes menacées dans leur emploi, et donc le degré de « sécurité » des trajectoires.

## CONCLUSION

En Europe, les tendances de réponse des politiques de l'emploi face à la crise s'inscrivent globalement dans la continuité des réformes antérieures, et en particulier des tendances à l'« activation » des politiques de l'emploi. Malgré tout, les pays ont également recours à des outils de protection de l'emploi et de soutien au revenu qui apparaissent contradictoires avec les recommandations habituellement tirées du paradigme ayant fondé ces réformes. Même si ces mesures sont présentées comme temporaires dans la plupart des pays, les politiques de l'emploi apparaissent malgré tout sous tension, entre des logiques et des paradigmes contradictoires : la logique keynésienne de soutien du revenu n'est pas conciliable avec la théorie néo-classique de l'offre de travail qui sous-tend les politiques d'incitation au travail, et la protection de l'emploi par le partage du travail s'oppose à la vision du marché du travail que proposent les modèles d'appariement ou le modèle WS-PS. Le débat sur le « tournant » vers plus de rigueur budgétaire, amorcé au cours du premier semestre 2010, risque également d'affaiblir les politiques de l'emploi dans leur composante de soutien aux revenus. Il est probable que ces contradictions s'étendent au-delà des politiques de l'emploi, à l'ensemble des questions de régulation du marché du travail, notamment pour les pays alliant forte hausse du chômage et proportion élevée des contrats temporaires ou haut degré de flexibilité du contrat de travail. D'un point de vue empirique, le principal écueil de ces politiques est la segmentation du marché du travail, les publics les plus fragiles (jeunes, non qualifiés,

---

<sup>10</sup> <http://www.fm.dk/Publikationer/2010/Aftale%20om%20genopretning%20af%20dansk%20oekonomi.aspx>



immigrants, etc.) étant à la fois ceux qui bénéficient le moins des mesures de protection et de flexibilité interne, et ceux qui sont les plus soumis aux logiques d'activation.

Du point de vue des « modèles » de politique de l'emploi, la crise modifie quelque peu le diagnostic porté antérieurement sur le succès conjoint des pays libéraux et nordiques, et le prétendu échec des pays continentaux : le cas de l'Allemagne, voire de l'Italie, montrent au contraire que les outils traditionnellement utilisés par ces derniers, ainsi que leur degré plus élevé de protection de l'emploi, ont un effet modérateur du choc en temps de crise. Ce résultat doit bien sûr être confirmé sur un horizon plus long. Pour l'instant, les différents modèles ne semblent pas avoir connu de réforme majeure et conservent leurs caractéristiques fondamentales. Il faut toutefois relever l'existence de débats très importants dans certains nouveaux pays membres (Pologne, Bulgarie, Roumanie...), sur l'assurance-chômage, la protection de l'emploi par le chômage partiel, le salaire minimum... qui semblent les éloigner des tendances néo-libérales qui les ont caractérisés depuis leur intégration dans l'Union européenne. De ce point de vue, il apparaît particulièrement important de relancer le débat sur les composantes du « modèle social européen », au-delà du concept de « flexicurité » dont la portée opérationnelle se trouve fortement réduite par les évolutions du chômage, les politiques mises en œuvre face à la crise, qui privilégient la flexibilité interne comme outil de sécurisation des trajectoires, mais aussi l'affaiblissement du modèle danois sous le double effet de la montée du chômage et des impératifs de rigueur budgétaire. La réflexion sur la Stratégie post Lisbonne 2000-2010 (projet « Europe 2020 ») offre l'opportunité de relancer les objectifs et les outils de la coordination des politiques de l'emploi en Europe : au-delà des débats sur la nécessité et la nature de l'« emploi vert », il semble nécessaire de mener une réflexion plus ambitieuse sur l'« emploi soutenable » et la qualité de l'emploi des Européens.

**Tableau 2 : Un aperçu des principaux leviers de réaction des politiques de l'emploi<sup>11</sup>**

Levier	Pays
<b>Flexibilité de la durée du travail (y compris chômage partiel)</b>	BE-ALL-ES-HON-IT-LU-PB-SI-TCH-FR
<b>Réductions de cotisations sociales</b>	BE-ES-FR-HON-PT-SE-SI
<b>Assurance-chômage : extensions de la couverture</b>	FI-FR-PT-EE-SE
<b>Assurance-chômage : augmentations du taux de remplacement et/ou de la durée de perception</b>	ES-PT-LIT-RO-BG-ALL
<b>Augmentation salaire minimum</b>	ES-BG-RO-PL-PT-LIT
<b>Mesures ciblées : subventions à l'embauche ou contrats aidés</b>	RU-FR-HON-LIT
<b>Mesures ciblées : aides aux salariés dans les secteurs en restructuration</b>	IRL-FR-LIT-PB
<b>Mesures ciblées : formation</b>	BG-TCH-ALL-GR-FR-FI-IE-LIT-PT-RU Ciblées jeunes : IRL-FR-PB-PT-RU

Source : OCDE, 2009 ; Commission européenne, 2009 ; Messenger, 2009 ; SPC, 2009 ; EEO, 2010.

<sup>11</sup> Ce tableau ne peut prétendre à l'exhaustivité compte tenu du caractère limité, à ce jour, des sources disponibles sur les politiques mises en œuvre.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEGG I., ERHEL C., MORTENSEN J., 2010, *Medium term employment challenges of the Lisbon strategy*, N° DGEMPL VT/2008/010, CEPS, Bruxelles. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=en>
- BUNDESAGENTUR FUR ARBEIT, 2009, *Der Arbeitsmarkt in Deutschland*, octobre.
- CALAVREZO O., DUHAUTOIS R., WALKOWIAK E., 2009, « Chômage partiel et licenciements économiques », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, mars, n° 63.
- CAS, 2009, « L'ajustement de l'emploi dans la crise : la flexibilité sans la mobilité ? », *Note de veille*, n° 156.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2009, *Employment in Europe 2009*, chapitre 1.
- DOLLSM., FUEST C., PEICHL A., 2009, "Automatic stabilizers and Economic crisis: US vs Europe", *CESifo Working Paper*, n°2878.
- EEO, 2009a, *European Employment Observatory Quarterly reports: Executive summary*, juin, <http://www.eu-employment-observatory.net/en/documents/>
- EEO, 2009b, "Measures to respond to the economic crisis announced at the Employment Summit".
- EEO, 2010, *Quarterly report executive summary*, March.
- ERHEL C., 2009, *Les politiques de l'emploi*, Que sais-je ?, PUF.
- FRANÇON B., GUERGOAT-LARIVIERE M., 2009, « Les modèles sociaux européens dans la tourmente : quel impact de la crise sur la pauvreté », Centre d'Economie de la Sorbonne.
- GEORGES N., GRIVEL N., MEDA D., 2009, *Case management services for job seekers, International comparisons Netherlands, Sweden, United Kingdom*, Centre d'études de l'emploi, Document de travail, n° 115, mars.
- HUSSON M., 2009, « Le choc de la crise, le poids du chômage », *Chronique Internationale de l'IRES*, novembre.
- MADSEN P., 2009, *Quarterly report for European Employment Observatory*, juin.
- MADSEN P., 2010, "Against the Wind – Danish Flexicurity and the Crisis", draft.
- MESENGER, 2009, "Work sharing: a strategy to preserve jobs during the global jobs crisis", *Travail Policy Brief n°1*, ILO, June.
- OCDE, 2009, *Perspectives de l'Emploi*, chapitre 1.
- SPC, 2009, *Updated joint assesment by the SPC and the European Commission of the Social Impact of the Economic Crisis and of policy responses*, SPC/2009/5/9a final, Bruxelles.
- SCHULTEN T., 2009, "Minimum wages in Europe: new debates against the background of economic crisis", *ETUI Policy Brief 2/2009*.
- The Swedish reform programme for Growth and Jobs-Annual Progress report 2009*.
- TANGIAN A., 2006, "Monitoring flexicurity policies in Europe from three different viewpoints", *WSI-Diskussionspapier Nr. 145*, June, [http://www.boeckler.de/pdf/p\\_wsi\\_diskp\\_145.pdf](http://www.boeckler.de/pdf/p_wsi_diskp_145.pdf)

## Annexe : Les pays membres de l'Union européenne

Abréviations	Correspondance dans les graphiques en anglais	Pays
ALL	DE	Allemagne
AT	AT	Autriche
BE	BE	Belgique
BG	BG/BU	Bulgarie
CY	CY	Chypre
DK	DK	Danemark
EE	EE	Estonie
ES	ES/SP	Espagne
FI	FI	Finlande
FR	FR	France
GR	GR	Grèce
HON	HU	Hongrie
IRL	IE/IR	Irlande
IS	IS	Islande
IT	IT	Italie
LET	LV	Lettonie
LIT	LT	Lituanie
LU	LU	Luxembourg
MT	MT	Malte
NO	NO	Norvège
PB	NL	Pays-Bas
PL	PL	Pologne
PT	PT	Portugal
RO	RO	Roumanie
RU	UK	Royaume-Uni
SE	SE/SW	Suède
SI	SI	Slovénie
SQ	SK	Slovaquie
TCH	CZ	République Tchèque



## DERNIERS NUMÉROS PARUS :

téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>

- N° 128** *Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France*  
EMMANUEL DUGUET, YANNICK L'HORTY, LOÏC DU PARQUET, PASCALE PETIT, FLORENT SARI  
**juillet 2010**
- N° 127** *Mesurer le travail. Une contribution à l'histoire des enquêtes françaises dans ce domaine*  
MICHEL GOLLAC, SERGE VOLKOFF  
**juillet 2010**
- N° 126** *Comment réduire la fracture spatiale ? Théorie et application en Île-de-France*  
NATHALIE GEORGES, YANNICK L'HORTY, FLORENT SARI  
**juin 2010**
- N° 125** *Effets contextuels et effets de pairs : quelles conséquences sur la réussite scolaire ?*  
SABINA ISSEHNANE, FLORENT SARI  
**juin 2010**
- N° 124** *A Dynamic Overview of Socio-Productive Models in France (1992-2004)*  
THOMAS AMOSSE, THOMAS COUTROT  
**juin 2010**
- N° 123** *Ségrégation urbaine et accès à l'emploi : une introduction*  
MANON DOMINGUES DOS SANTOS, YANNICK L'HORTY, ÉLISABETH TOVAR  
**novembre 2009**
- N° 122** *Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires : une évaluation de la réforme Fillon de 2003*  
MATTHIEU BUNEL, FABRICE GILLES, YANNICK L'HORTY  
**août 2009**
- N° 121** *Do Environmental-Related Standards Contribute to Successful Recruitment?*  
GILLES GROLLEAU, NAOUFEL MZOUGHFI, SANJA PEKOVIC  
**août 2009**
- N° 120** *Santé et pénibilité en fin de vie active : Une comparaison européenne*  
CATHERINE POLLAK  
**juin 2009**
- N° 119** *Expérimenter pour décider ? Le RSA en débat*  
BERNARD GOMEL, EVELYNE SERVERIN  
**juin 2009**
- N° 118** *Réformer les aides sociales locales dans le nouveau contexte du RSA*  
DENIS ANNE, YANNICK L'HORTY  
**mai 2009**